

Votation du 8 mars 2015

### **Loi sur la Police : un OUI de raison, pas de cœur**

L'adoption de la loi sur la police (LPol) par le Grand Conseil a fait suite à un long et difficile travail parlementaire durant lequel les trois blocs politiques qui composent le parlement – gauche, droite et extrême-droite - ont défendu des visions antagonistes. Au final, les aspects les plus problématiques pour les Socialistes du projet du Conseil d'Etat ont été biffés, ce qui a permis à la députation socialiste de soutenir le texte final, non pas parce qu'il correspond en tous points à la vision socialiste, mais bien parce que, alternativement, une alliance de la droite avec l'extrême-droite aurait conduit à un texte totalement inacceptable pour la gauche.

Concrètement, la députation socialiste a obtenu durant le travail parlementaire ;

- le retrait du ratio disproportionné et inapplicable de 42 policiers pour 10'000 habitants
- le maintien des acquis en matière de conditions de travail de la police ; les dispositions de l'ancienne loi relative à la prime de risque et à la prise en charge des frais d'assurance maladie sont maintenues jusqu'à la mise en vigueur d'une nouvelle grille salariale qui devra être négociée avec les représentants du personnel
- la suppression d'une disposition inacceptable qui aurait permis à la police d'engager du personnel sous contrat de droit privé
- la limitation des mandats externes à des circonstances exceptionnelles et pour une durée limitée, alors qu'actuellement la loi est muette à ce sujet. Cela permettra d'encadrer et de limiter une pratique aujourd'hui trop largement existante
- la suppression des caméras de vidéosurveillance sur les voitures de police

Il faut souligner que le projet de loi comportait dès l'origine l'obligation du port du matricule par les policiers, ce qui répond à une revendication de longue date de la gauche. Le Parti socialiste a également salué l'ancrage dans la loi de la mission de police de proximité au même niveau que les autres missions de la police (police-secours, police judiciaire, police internationale et police routière).

Sur le plan des éléments négatifs, la loi votée par le Grand Conseil reprend de l'ancienne loi les dispositions contre les mendiants malheureusement déjà avalisées en votation populaire, le principe d'une organisation militaire de la police, ainsi que les dispositions relatives à l'observation préventive, aux recherches préventives secrètes et à l'enquête sous couverture. Ces dernières dispositions seront toutefois au minimum révisées, puisque le Tribunal fédéral les a jugées anticonstitutionnelles dans l'intervalle suite au recours du Parti Socialiste et des Verts.

La reprise de ces dispositions problématiques ne peut pas suffire pour appeler à refuser cette nouvelle loi. Un refus populaire offrirait incontestablement une victoire au MCG et à l'UDC, minorisés sur cet objet au parlement et qui ont lancé le référendum en agitant le spectre de l'engagement de frontaliers et d'étrangers au sein de la police, alors que la loi ne modifie en rien la pratique actuelle (obligation d'être suisse au moment de la prestation de serment).

Une nouvelle loi sur la police étant en tous les cas nécessaire, ce sont ces partis, compte tenu de l'équilibre actuel des forces politiques, qui feraient cette fois alliance avec la droite. Il est irréaliste de croire que les principes défendus par la gauche seraient alors mieux pris en compte. Ce qui a été obtenu par le Parti Socialiste et les Verts lors de ce débat serait balayé et la politique du « tout sécuritaire » et d'attaques aux droits démocratiques menées par le duo Maudet-Jornot sortirait renforcée. **Le Parti Socialiste vous invite donc à voter OUI à la nouvelle loi sur la police (11228).**